

CONTEXTE

Le **SCOPE 3** du bilan carbone regroupe l'ensemble des **émissions indirectes non associées à l'énergie** (achats, déplacements, déchets, etc...). Parfois négligées dans les plans de décarbonation, les émissions du SCOPE 3 sont en moyenne **5,5 fois plus importantes** que les opérations directes d'une entreprise, notamment via les achats de biens (matières premières, alimentation, produits finis, etc...) et de services. Dans un bilan carbone, il est important d'essayer de mesurer ces données en **flux physique** (poids matériaux, nombre d'unités achetées, etc...) pour diminuer l'incertitude.

En 2021, les émissions associées aux importations représentent un peu plus de la **moitié (51 %)** de l'empreinte carbone de la France.

En plus de constituer un **enjeu économique** important, le poste des achats représente donc un levier essentiel dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit alors de favoriser une approche en **cycle de vie** et de prioriser les produits moins carbonés.

Privilégier les produits éco-conçus :
L'éco-conception consiste à intégrer la diminution des impacts environnementaux d'un produit ou d'un service sur l'ensemble du cycle de vie (conception, distribution, utilisation et fin de vie).
 L'éco-conception permet de réduire **de 10 à 40 %** les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie d'un produit.

Allonger la durée de vie des produits :
Entretien et réparer ses produits, c'est allonger leur durée de vie et ainsi éviter les émissions de GES liées à l'achat et donc à la production d'un produit neuf. Depuis 2021, **l'indice de réparabilité** informe les consommateurs du caractère plus ou moins réparable de 9 catégories de produits informatique et électroménagers.

Se tourner vers le réemploi, la location ou la mise en commun des produits :
De même, le réemploi et la location permettent d'éviter les émissions de GES liées à la fabrication de nouveaux produits. Mettre en commun des produits peu utilisés, c'est aussi s'associer à d'autres organisations, développer son réseau et étendre son impact positif.

Adopter une alimentation moins carbonée :
L'achat de nourriture constitue une source importante d'émissions de GES via la production agricole, le conditionnement et le transport des produits. Les aliments les plus émetteurs étant la viande rouge, suivis du poisson, du porc et du poulet. Réduire ses émissions, c'est aussi adapter son alimentation en y incluant plus de sources végétales, mais aussi des produits locaux et de saison.

La production de viande de bœuf émet en moyenne **7,2 fois plus de CO₂e** que celle de poulet, et environ **52 fois plus** que les céréales et légumineuses.
- Acheter une tomate française hors-saison produite sous une serre chauffée émet presque **10 fois plus de CO₂e** qu'une tomate locale et de saison.

Se tourner vers des produits moins émissifs dans leur processus de fabrication :
Lorsque cela est possible, substituer les biens achetés comme les matières premières par des matériaux bas-carbone ou recyclés.
 - La production d'une tonne d'acier recyclé émet environ **938 kg de CO₂e**, contre **2210 kg de CO₂e** pour de l'acier neuf, soit une **réduction de 58 %**. La filière « **acier décarboné** » (aciérie électrique bas carbone) commence également à voir le jour avec une production **3 à 4 fois moins carbonée**.

Engager ses fournisseurs pour décarboner la chaîne de valeur :
Engager une démarche de décarbonation avec les fournisseurs permet de renforcer les collaborations, accroître la résilience de la chaîne de valeur et étendre son impact positif à différents acteurs en diffusant les bonnes pratiques. Cela passe également par la collaboration avec de nouveaux acteurs comme ceux de l'économie circulaire.

Privilégier les entreprises de services ayant engagé une démarche de décarbonation :
Le poste des achats concerne également l'achat de services. Dans ce cas, il est préférable de se rapprocher d'organisations ayant engagé une démarche de réduction des émissions de GES. *Exemples de services : prestations de nettoyage, d'entretien, de réparation, sous-traitance diverse mais aussi assurances, services bancaires (voir sur ce sujet fiche Investissements)*

POUR ALLER PLUS LOIN

Ressources :

[Ademe – Labels environnementaux](#)
[Ademe – Achats responsables Ademe](#)
[Ademe – Reconnaître le greenwashing](#)

Aides :

Selon le type de biens. Exemple : pour les matériaux de construction biosourcés, de nombreux EPCI, départements, régions favorisent leur achat.